

## 2017, un très beau millésime

Avec 41 opérations déposées, sans compter les 5 offres en attente (Business & Decision, Baccarat, SES Imagotag, Financière Marjos, Aufeminin), 2017 restera comme un excellent millésime dans la mesure où la moyenne annuelle des offres publiques portant sur les valeurs d'Euronext Paris est inférieure à quarante depuis 2009. Et ce, d'autant que le marché a dû composer avec l'élection présidentielle qui encourage généralement les sociétés à l'attentisme.

Comme les années passées, aucun secteur n'échappe au mouvement de concentration, dicté par la recherche de la taille critique et/ou de nouveaux relais de croissance et favorisé par des conditions de refinancement très favorables : chimie fine (PCAS), microchirurgie du dos (Vexim), prêt-à-porter féminin (Etam Développement), services à la personne (A2micile), etc. Néanmoins, l'immobilier (ANF Immobilier, Eurosic, FDL, Peref) et les services informatiques au sens large (Astellia, Business & Decision, Cegid Group, DL Software, IGE+XAO) continuent d'être des terrains fertiles.

Trois offres publiques de rachat d'actions ont été lancées (Assystem, Gaumont, Netgem), afin de redistribuer une partie de la trésorerie aux actionnaires, avec des bonus toutefois très variables. Et plusieurs opérations n'avaient d'autre dessein que de retirer les titres de la cote (CCA, Demos, Havas, SFR, Ulric de Varens). En tout état de cause, tous les compartiments ont été concernés, d'Euronext Growth (8 offres), nouvelle dénomination d'Alternext, au compartiment A (9) où figurent les poids lourds de la cote comme Christian Dior, Havas et Zodiac Aerospace, en passant par le B (14) et le C (9).

Malgré la hausse des cours – l'indice CAC 40 a franchi les 5 000 points dès le mois de mars et les 5 400 points début mai –, les primes offertes aux actionnaires minoritaires

restent encore appréciables, en s'élevant en moyenne à 23% sur la base du dernier cours avant l'annonce de l'opération et de 25,8% sur la moyenne des 3 derniers mois. Au palmarès des plus belles primes, on trouve d'ailleurs IsCool Entertainment (+97,4%), le CIC (+78,1%) et Blue Solutions (+75,2%). A l'inverse, des décotes instantanées ont été enregistrées sur Accès Industrie (-34,2%) et Tessi (-13,6%).

Les compléments de prix continuent également de fleurir. Pour DL Software, un complément de 1 € a été versé dans la mesure où DL Invest a franchi les seuils de 95% du capital à l'issue de son offre, ce qui a porté le prix de l'OPA simplifiée à 23,06 euros. De même, si Finapertel devait céder le contrôle de CCA International dans un délai de 15 mois à compter du 16 juin 2017, la société s'engage à verser un complément de prix égal à la différence entre le prix de cession d'une action et 6,25 €.

En revanche, pour Maurel & Prom, le complément de prix est parti en fumée. Dans le cadre de l'OPA à 4,20 € par action, le groupe indonésien PIEP avait précisé qu'un complément de 0,50 € serait versé si, en 2017, le prix du Brent était supérieur à 65 dollars par baril durant 90 jours. Ce qui n'a pas été le cas. Attention, ces paiements différés ne sont distribués qu'aux seuls actionnaires ayant apporté leurs actions à l'offre publique. Si les titres ont été cédés sur le marché, aucun complément n'est distribué.

Avec une croissance revue en hausse en Europe (+ 2,3% en 2018) et des conditions de financement toujours attractives, les OPA devraient de nouveau animer le marché, avec parfois de belles batailles boursières à la clé, à l'image de Gemalto.



# Experts indépendants, Finexsi en vedette !

Comme chaque année, Le Journal des OPA dresse le palmarès des experts indépendants. Ces professionnels sont effet désignés par la société visée lorsqu'une offre publique est susceptible de générer un conflit d'intérêt au sein de son conseil d'administration ou de porter atteinte à l'égalité entre les actionnaires. L'intervention d'un expert indépendant est également requise préalablement à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire. Voici le palmarès 2017 de ces experts, qui évoluent sur un marché très concurrentiel, avec le détail des opérations couvertes :

## 1<sup>ER</sup>

### FINEXSI

(9 OPÉRATIONS)

Euro Disney (OPAS de The Walt Disney Company), Christian Dior (OPMS de Semyrhamis), CIC (OPAS de BFCM et Mutuelles Investissement), Futuren (OPAS d'EDF Energies Nouvelles), Areva (OPR de l'Etat français), SFR Group (OPR-RO d'Altice NV), ANF Immobilier (OPAS d'Icade), Zodiac Aerospace (OPA/OPE de Safran) et Euler Hermes Group (OPAS d'Allianz SE).

## 2<sup>E</sup>

### ASSOCIÉS

#### EN FINANCE

(7 OPÉRATIONS)

Salvepar (OPES/OPAS de Tikehau Capital), Fimalac (OPAS de Groupe Marc de Lacharrière), SIPH (OPAS de Compagnie Financière Michelin), Blue Solutions (OPAS de Bolloré), Le Tanneur & Cie (OPAS de Tolomei Participations), Vexim (OPAS de Stryker France MM Holdings) et Astellia (OPA d'Exfo).

## 3<sup>E</sup>

### FARTHOUAT FINANCE ET HAF AUDIT & CONSEIL

(EX-AEQUO, 4 OPÉRATIONS)

Pour Farthouat Finance : A2micile Europe (OPAS de VLC Holding), Duc (OPAS d'Aurelia Investments), Cegid Group (OPAS de Claudius France) et Traqueur (OPAS de Coyote System).

Pour HAF Audit & Conseil : IsCool Entertainment (OPAS de Hachette Livre), CCA International (OPR-RO de Finapertel), Thermocompact (OPAS de Thermo Technologies) et IGE+XAO (OPA de Schneider Electric Industries).

© Médiange. Tous droits réservés.

La lettre des OPA et le site Internet <http://www.journaldesopa.com> sont édités par la société Médiange, SARL au capital de 1.000 euros, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 520 043 910, dont le siège social est situé 3, boulevard Beaumarchais, 75004 Paris. Directeur de la publication : Gérard Blandin.

#### Propriété intellectuelle

La structure générale, ainsi que les textes, images, graphismes, bases de données et tout autre élément composant la Lettre des OPA et le site Internet [www.journaldesopa.com](http://www.journaldesopa.com) sont la propriété exclusive de la société Médiange.

L'ensemble de ce site relève de la législation française et internationale sur les droits d'auteur et de la propriété intellectuelle. Les noms, marques et enseignes cités sont la propriété de leurs déposants respectifs. Toute utilisation ou reproduction, totale ou partielle, du site, des éléments qui le composent et/ou des informations qui y figurent, par quelque procédé que ce soit, constitue une contrefaçon sanctionnée par le Code de la propriété intellectuelle.